



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Kenya

Question écrite n° 15570

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation du Kenya. Il désire connaître la position de la France en la matière.

Texte de la réponse

La France suit de très près la situation des droits de l'homme au Kenya en particulier depuis les violences consécutives aux élections de décembre 2007. Notre position a été constante, nous nous sommes déclarés solidaires des conclusions du rapport de la mission d'observation de l'Union européenne à laquelle sept Français participaient et qui dénonce des atteintes aux grands principes démocratiques. Nous avons, dès le départ, et sans cesse depuis lors, déploré les pertes en vies humaines et les nombreuses exactions perpétrées, et appelé les deux parties à la retenue. La France a également appelé, par la voix du ministre des affaires étrangères et européennes et de la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, au rétablissement de la liberté de rassemblement dans plusieurs communiqués, ainsi qu'à la garantie de la liberté de la presse. Notre ambassade sur place, qui assure depuis le 1er janvier la présidence de l'Union européenne, a été très rapide à alerter le gouvernement en place et l'opposition sur les nombreuses atteintes aux droits de l'homme, et à les appeler à prendre leurs responsabilités. Le ministre des affaires étrangères et européennes, M. Bernard Kouchner, a dénoncé, à plusieurs reprises, des actes d'une rare violence faisant craindre des dérives ethniques. De manière très pratique, la France soutient l'initiative d'une enquête des Nations unies sur les violations de droits de l'homme, dont le principe a été accepté par les deux parties dans le cadre des pourparlers de la médiation Annan. Notre ambassade a récemment mené une démarche au nom de l'Union européenne pour alerter les autorités kenyanes sur les menaces qui semblent peser sur diverses organisations et militants des droits de l'homme, en leur demandant de revenir rapidement vers nous après plus ample information. La France a également exprimé son inquiétude quant à la situation des personnes déplacées, sujettes à des viols et à des vols et appelé à exercer une activité de protection renforcée sur les plus vulnérables d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15570

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 649

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3027